

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 14 mars 2012, à laquelle sont présents Madame la conseillère Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Claude P. Lemire, Jean Dutil, Peter MacLaurin et Jean-Pierre Dorais formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Madame la conseillère Leigh MacLeod est absente.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

23.03.12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

- 3 ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 29 février 2012
- 3 2 3
- 3 3 Correspondance**
- 3 4 Personnel**
- 3 4 1 Politique à l'égard des conditions de travail
- 3 5 Résolution**
- 3 5 1 Barrage routier pour la Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur
- 3 5 2 Appui à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- 3 5 3 Colloques et congrès 2012
- 3 6 Réglementation**
- 3 6 1
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport - Info - SQ Pays-d'en-Haut
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Entente d'entraide mutuelle
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1

Municipalité de Morin-Heights

- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 Auberge Le Refuge: Bruit des véhicules lourds
- 5 3 2 Appel d'offres - printemps 2012
- 5 3 3 Travaux d'infrastructures afférents au règlement 494-2012
- 5 4 **Réglementation**
- 5 4 1 Avis de motion - règlement d'asphaltage
- 6 **ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 2 **Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Entente - Réseau d'eau potable de Ski Morin-Heights
- 6 3 2 Entente avec Abrinord
- 6 4 **Réglementation**
- 6 4 1 Avis de motion - Règlement 491-2012 qui décrète les travaux au réseau d'eau potable et les travaux afférents sur le chemin du Village
- 7 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 **Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 22, Balmoral
- 7 3 2 Dérogation mineure - 59, Augusta
- 7 3 3 Entente - Développements Invesco
- 8 **LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité des bénévoles
- 8 2 **Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 **Résolution**
- 8 3 1 Autorisation - Tour du Courage
- 8 3 2 Félicitations au Comité organisateur du Loppet Viking Morin-Heights
- 8 3 3 Demande d'autorisation - Randonnée du Bonheur
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

24.03.12 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2012 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2012.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le suivi des dossiers en cours et certains documents d'ordre financiers.

Municipalité de Morin-Heights

25.03.12 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de février 2012 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 29 février 2012	
Comptes à payer	337 939,77 \$
Comptes payés d'avance	245 784,03 \$
Total des achats	583 723,80 \$
Paiements directs bancaires du mois	6 184,40 \$
Total des dépenses	589 908,20 \$
Salaires nets	98 485,54 \$
GRAND TOTAL	688 393,74 \$

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 29 FÉVRIER 2012

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 29 février 2012 ainsi que l'état des fonds au 31 décembre 2011.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de février 2012. Le conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 Commission municipale: Guide des bonnes pratiques
- 2 Solidarité rurale: tournée
- 3 MRC des Pays-d'en-Haut: AM Règlement 256-2011
- 4 MRC des Pays-d'en-Haut: fonds de la ruralité
- 5 Réseau Biblio des Laurentides: rapport financier
- 6 M. Fournier: chemin Jackson
- 7 CSSS: accessibilité au camp de jour
- 8 Agence de la santé et des services sociaux: semaine nationale de prévention du suicide
- 9 Restaurant Chez Milot: invitation
- 10 MAMROT: accusé réception - déclarations pécuniaires

Municipalité de Morin-Heights

- 11 Journal Accès: fermeture du CLSC MH
- 12 MTQ - réparations des ponts
- 13 Solidarité rurale du Québec: tournée
- 14 Flâneries Laurentides: histoire tourisme
- 15 Journal accès: spécial Loppet 2012
- 16 MHES: invitation levée de fonds
- 17 L'Abrinord: bulletin
- 18 Député de Verchères: modifications
- 19 Fête nationale du Québec: programme d'assistance financière
- 20 Ministère de la famille: CPE Val des neiges
- 21 MAMROT: programme PRECO
- 22 MMQ: Félicitations
- 23 COMBEQ; adhésion 2012

Correspondance envoyée

- A A.-M.Fournier: Lac Bouchette
- B Génivar: honoraires professionnels
- C L. Dufour: protocole d'entente
- D L. Mellul: municipalisation Green Acres
- E Y. Genest: reg. 256-2011
- F E. Pelletier: Volet II
- G D. Ouellet: rue Jura
- H MDDEP - convention GES

26.03.12 POLITIQUE À L'ÉGARD DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Considérant que la politique à l'égard des conditions de travail des cadres et professionnels non syndiqués doit être modifiée pour refléter l'entente avec monsieur Alain Bérubé à l'égard de l'utilisation d'un véhicule;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les modifications apportées à la politique qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

27.03.12 BARRAGE ROUTIER POUR LA SOUPE POPULAIRE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

Considérant que le Conseil a reçu une demande de la Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur relative à l'organisation d'un barrage routier dans le cadre de la « Semaine de Partage » qui se déroulera du 12 au 21 mai 2012;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Soupe populaire d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sécurité du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil autorise la Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur à ériger un barrage routier à l'intersection du chemin du Village et de la rue Watchorn / chemin du Lac Écho, le 19 ou 20 mai prochain, selon la température entre 9h00 et 13h00.

Que ce Conseil avise la Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

28.03.12 APPUI À LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

Considérant une demande d'annexion a été présentée par le Domaine des 4 Collines, visant certains lots ainsi privant la Ville de Saint-Marguerite-du-Lac-Masson d'une partie importante de son territoire, soit l'équivalent de 11% représentant 2 415 acres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil appuie la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson dans sa démarche d'opposition auprès des autorités gouvernementales dans ce dossier d'annexion.

29.03.12 COLLOQUES ET CONGRÈS 2012

Considérant qu'en vertu de l'article 15 du Règlement 448 qui décrète les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses, l'autorisation des dépenses relatives au congrès et colloques, les frais de déplacement et représentation conséquents relève exclusivement du conseil;

Considérant que les crédits sont prévus au budget de formation de chacun des départements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'inscription aux colloques et les frais inhérents pour l'année 2012 comme suit :

Association	Dates	Lieu	Personne autorisée	Frais d'inscription
COMBEQ	26 au 28 avril	Mont-Tremblant	Karen Arredondo	550 \$
ACSIQ	1 au 5 juin	Rimouski	Charles Bernard	700 \$
AIMQ		Mont-Tremblant	Alain Bérubé	500 \$
ADMQ	5 au 9 juin	Québec	Yves Desmarais	Conseil d'administration
AQLM	3 au 5 octobre	Montréal	Catherine Maillé	500 \$
ADMQ		Val-David	Yves Desmarais	175 \$
COMAQ	23 au 25 mai	Laval	Michel Grenier	455 \$

Que les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance soient remboursés sur présentation des preuves justificatives.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de février 2012, ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

30.03.12 ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE

Considérant que le Conseil des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut a approuvé l'addenda numéro 1 à l'entente d'entraide mutuelle pour les services de sécurité incendie, recommandée par le comité de la Sécurité publique;

Considérant qu'une telle entente est nécessaire pour rencontrer les obligations du Schéma de risque;

Considérant qu'une telle entente a été conclue par la résolution 218.09.09;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve l'addenda numéro 1 de l'entente d'entraide mutuelle pour les services de sécurité incendie qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Maire et le Directeur général à signe pour et au nom de la Municipalité.

Que cette entente abroge à toute fin que de droit les dispositions afférentes contenues dans l'entente.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de février ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

31.03.12 AUBERGE LE REFUGE - BRUIT DES VÉHICULES LOURDS

Considérant que l'utilisation des freins moteurs constitue une nuisance importante pour les riverains;

Considérant que les camionneurs utilisent les freins moteurs dans des secteurs où des freins normaux sont suffisants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter Maclaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil propose au Ministère des transports du Québec d'interdire les freins moteurs sur le chemin du Village et la Route 329.

32.03.12 APPEL D'OFFRES - PRINTEMPS 2012

Considérant que la municipalité désire procéder à des appels d'offres pour le printemps 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil entérine la décision du Directeur général de procéder aux appels d'offres suivants:

Municipalité de Morin-Heights

- balayage des rues
- rapiéçage d'asphaltage
- marquage de la chaussée
- location d'équipement et de véhicules avec chauffeurs
- fauchage des accotements
- fourniture de gravier et de pierres concassés
- espaces verts et gazon
- Plats bandes et terrain de soccer
- Projet 364 - irrigation des ilots
- Projet 364 – fourniture et plantation des ilots

33.03.12 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AFFÉRENTS AU RÉGLEMENT 494-2012

Considérant que des travaux d'infrastructures doivent être faits sur les chemins inclus au projet d'asphaltage du Règlement 494-2012;

Considérant le dossier préparé par Alain Bérubé, directeur du service des travaux publics en date du 8 mars 2012 qui est annexé à la présente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil affecte la somme de 222 000 \$ du surplus libre pour la réalisation des travaux d'infrastructures afférents au règlement d'asphaltage 494-2012.

A.M.01.03.12 AVIS DE MOTION RÉGLEMENT 494-2011 RELATIF À L'ASPHALTAGE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le règlement 494-2012 relatif à l'asphaltage de certaines rues et un emprunt pour y pourvoir au montant de 1 100 000 \$ amorti sur une période de vingt ans sera présenté pour adoption à une prochaine séance. Ce règlement sera assumé par une taxe spéciale à l'évaluation de tous les immeubles imposables de la municipalité.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du Directeur du Service de l'environnement et des parcs et le rapport sur les débits hebdomadaire des réseaux d'eau potable pour le mois de février.

Municipalité de Morin-Heights

34.03.12 ENTENTE - RÉSEAU D'EAU POTABLE DE SKI MORIN-HEIGHTS

Considérant que la qualité de l'eau potable distribuée par le réseau de Ski Morin-Heights ne rencontre pas les critères du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs;

Considérant l'étude préliminaire sur la faisabilité de raccorder le réseau privé de Ski Morin-Heights au réseau d'eau potable du Village préparée par L'Équipe Laurence, Experts-conseil, et l'avis technique émis par les ingénieurs de CIMA+;

Considérant que le gouvernement, dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités a confirmé une aide financière de 302 500 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve les termes de l'entente intervenue avec Mont Saint-Sauveur International à l'égard du projet de raccordement du réseau de Ski Morin-Heights qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et autorise monsieur le maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

Que le conseil invite les propriétaires visés à une réunion d'information et que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

35.03.12 ENTENTE AVEC ABRINORD

Considérant que la municipalité entend poursuivre sa participation au programme d'échantillonnage de la qualité des eaux de la rivière à Simon présenté par Abrinord;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la signature de l'entente qui est annexée à la présente.

Que le Conseil autorise le versement de 1 000 \$ pour la réalisation du projet.

A.M. 02.03.12 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 491-2012 QUI DÉCRÈTE LES TRAVAUX AU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET LES TRAVAUX AFFÉRENTS SUR LE CHEMIN DU VILLAGE

Le Directeur général dépose au conseil le compte rendu de la réunion d'information tenue le 29 février 2012.

Municipalité de Morin-Heights

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le règlement 491-2012 qui décrète les travaux au réseau d'eau potable, des égouts pluviaux et sanitaires et les travaux afférents sur le Chemin du Village pour la somme de 2 100 000 \$ et pour ce faire d'un emprunt du même montant payé partiellement par le montant de 1 014 349 \$ attribués à la Municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec sera présenté pour adoption à une prochaine séance. L'emprunt sera amorti sur une période de 20 ans et assumé à 75% par une taxe spéciale à l'évaluation imposée aux propriétaires d'immeubles imposables desservis par le réseau du Village et à 25% par l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de février 2012 du Directeur du Service d'urbanisme.

36.03.12 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 21 février 2012 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

37.03.12 DÉROGATION MINEURE - 22, BALMORAL

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h53;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 28 février 2012 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant la réduction de la marge de recul d'un cours d'eau afin de construire une nouvelle résidence a été déposée ainsi qu'une demande pour empiètement à l'intérieur de la rive pour du remblai et un mur de soutènement sur le lot 3 736 692 (22, rue Balmoral projeté), cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située sur le lot 3 736 692 au 22, rue Balmoral (projeté), dans la zone 13;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui ne recommande pas au Conseil l'approbation de la demande de réduire la marge de recul mais recommande l'empiètement pour un mur de soutènement par la résolution 4.02.12;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil n'accorde pas la demande de réduire la marge de recul à partir de la ligne des hautes eaux pour le bâtiment à construire.

Que ce conseil accorde la dérogation mineure, telle que présentée par le demandeur, soit pour l'empiètement d'au plus 1,1 mètres à l'intérieur de la rive pour un mur de soutènement et du remblai sur une longueur de ± 25 mètres, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minutes 5225.

38.03.12 DÉROGATION MINEURE - 59, AUGUSTA

Le Conseil accuse réception de la note courriel daté du 5 mars 2012 par laquelle le propriétaire de l'immeuble sur le lot 4 956 034 (59, rue Balmoral projeté), cadastre du Québec informe le Conseil de sa décision de retirer la demande de dérogation mineure visant la construction d'un nouveau bâtiment.

39.03.12 ENTENTE - DÉVELOPPEMENTS INVESCO

Considérant que le conseil par sa résolution 206.09.11 a recommandé au Comité consultatif d'urbanisme de conclure une entente avec le promoteur Invesco Habitations;

Considérant que les conseillers, membres du comité ont étudié le dossier et recommandé un projet d'entente qui a été accepté par le promoteur avec quelques ajustements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accepte l'entente qui est joint à la présente et autorise le Directeur général et le Maire à signer tout document pour et au nom de la municipalité.

Que le Conseil approuvera la cession des lots et des servitudes à titre de contribution pour fins de parc à une séance ultérieure.

Qu'une réunion d'information pour les citoyens du secteur sera convoquée lorsque le Ministère du développement durable et des parcs aura statué sur la construction du chemin d'accès.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs ainsi que la liste des dépenses autorisées durant les mois de janvier et février 2012 en vertu de la délégation de compétence.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2011.

40.03.12 AUTORISATION - TOUR DU COURAGE

Considérant que la demande présentée par l'organisme Procure pour la tenue de leur événement, le Tour du courage, les 16 juin 2012;

Considérant qu'il est de la responsabilité des organisateurs d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la tenue de l'événement sur les rues Bennett et Val des Cèdres.

Que ce Conseil avise les organisateurs qu'il est de leur ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

41.03.12 FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU LOPPET VIKING MORIN-HEIGHTS

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie le comité organisateur du Loppet Viking Morin-Heights ainsi que les bénévoles pour avoir fait du Loppet Viking Morin-Heights, tenu dimanche, le 26 février 2012, un grand succès.

Que mention soit faite du travail de la Directrice du service des loisirs, madame Catherine Maillé et du Directeur du service de l'environnement et des parcs, monsieur James Jackson.

Municipalité de Morin-Heights

42.03.12 DEMANDE D'AUTORISATION - RANDONNÉE DU BONHEUR

Considérant que le Conseil a reçu une demande de l'Association motocycliste Randonnée du Bonheur (St-Jérôme) Inc. relative à l'organisation d'une randonnée bénéfice de motocyclistes et de véhicules antiques qui empruntera les rues de la municipalité, le 25 août prochain;

Considérant qu'il est de la responsabilité de l'Association motocycliste Randonnée du Bonheur (St-Jérôme) Inc. d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le conseil autorise l'utilisation des rues et leur fermeture partielle de façon sporadique pour la tenue de cet événement.

Que ce Conseil avise l'Association motocycliste Randonnée du Bonheur (St-Jérôme) Inc. qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que la Municipalité exige le respect du Code de la Sécurité routière par les participants.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

43.03.12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil que la séance soit levée à 20h35.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Quatre personnes ont assisté à l'assemblée.